



Comité des droits économiques, sociaux et culturels**Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels concernant la communication n° 35/2018***

<i>Communication présentée par :</i>	M. J. J. F. et J. A. A.
<i>Au nom de :</i>	Les auteurs et leurs enfants
<i>État partie :</i>	Espagne
<i>Objet :</i>	Expulsion d'un logement après saisie hypothécaire du bien du propriétaire
<i>Question(s) de fond :</i>	Droit à un logement suffisant
<i>Article(s) du Pacte :</i>	11 (par. 1)

Réuni le 5 mars 2020, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ayant constaté qu'en dépit de tentatives répétées pour se mettre en rapport avec les auteurs, le contact avait été perdu, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 35/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (17 février-6 mars 2020).

